

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 01/12/22

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022 - 234

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Location

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE LOCATION POUR LE CAMPING MUNICIPAL A L'ENTREPRISE COLAS RAIL

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la volonté de l'entreprise Colas Rail de louer les hébergements du camping municipal pour la période du 21 janvier au 06 mai 2023 ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec l'entreprise Colas Rail, sise 8 place des Vosges, Courbevoie(92400), aux conditions suivantes :
 - o Durée initiale : 10 semaines du 21 janvier au 2 avril 2023 ;
 - o Renouvellement : prolongation possible du 3 avril au 6 mai 2023 ;
 - o Montants fixes : 16 240 € TTC pour la période initiale et 7 770 € TTC en cas de prolongation ;
 - o Variables : la consommation des fluides sera facturée au réel à l'entreprise ;
 - o Equipements mis à disposition :
 - Pour la période initiale : 3 mobil-homes et 1 chalet ;
 - En cas de renouvellement : 3 mobil-homes et 1 Cocosweet ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 01 décembre 2022



Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
Maire de Tonnerre